JOURNEE DE SOLIDARITE

Comme vous pouvez le constater aujourd'hui, la CFDT avait raison de ne pas signer l'accord sur l'application de la journée de solidarité.

Vous avez déjà donné 7 H (temps plein) pour la période 2004/2005 et d'ores et déjà on vous ponctionne 7 H (temps plein) pour l'année 2005/2006 sans connaître l'avenir de cette loi très contestée.

Nous pensons que cette injustice aurait pu être traitée autrement !!!

De plus, il semble que certains d'entre nous soient prélevés abusivement de leur journée de solidarité.

Vérifiez attentivement vos fiches de paie!

La CFDT vous conseille de ne pas effectuer ces heures avant d'être fixé sur le sort de cette loi scélérate.

